


REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE


DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/761 du 7/08/84 12
DECRET N° /M.T.S.D.G.T.F.F.P.S.A.V.F.B.
portant promotion au titre de l'année
1982 de certains administrateurs des
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des S.A.F (Administration Générale).


-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
-----ooOoo-----

(/SAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.58 fixant le régle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administra-
tifs et Financiers des S.A.F ;
(/u le décret n° 65/170/FF du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 84/760 /M.T.S.D.G.T.F.F.P.S.A.V.F.B. 12
du 7/08/84 portant Inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1982 des Administrateurs des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des S.A.F (Administration Générale).


DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- Les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.T (Administration Générale) dont les noms suivent sont promus au titre de l'année 1982 aux échelons ci-après de leur grade Actuel:

- Au 2° échelon -

TSIBA André p/c du 04.06.82 D.G.Tourisme

- Au 3° échelon -

KOMBELLY Alain Yves p/c du 08.02.82 ONIVEG

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIOMA.-

- Colonel Louis SILVAIN GOM.-

Le Ministre des Finances,

- Isshi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....2
- ONIVEG.....1
- D.G.Tourisme.....1
- INTERESSES.....2
- DOSSIERS.....6
- SGCM/EC.....2